



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cour d'appel de Douai

Question écrite n° 46850

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mise en oeuvre des orientations relatives à la modernisation de la justice. Il s'avère que, dans le cadre de l'amélioration des conditions de fonctionnement des juridictions, il a été prévu la création de 4 postes de magistrats à la cour d'appel de Douai. Compte tenu du nombre important d'affaires en instance devant la chambre sociale de cette cour, il serait souhaitable que l'affectation des magistrats concernés s'opère prioritairement en faveur de la réduction du délai de traitement des dossiers de contestation prud'homale. En conséquence, il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui préciser les délais sous lesquels il pourrait être procédé aux affectations des quatre magistrats concernés, et, d'autre part, s'il est dans ses intentions de privilégier la chambre sociale de la cour d'appel de Douai au regard des besoins.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46850

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6822